LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2021**

Etaient présents : Mrs J. VALANCE, P. ANTOINE, E. COLLIN, F. DURRMANN, S. GERARD, P.MAUCHAMP, J.CLAUSS, M.JACQUEL, Mmes F. MICHEL, A. JOUSSE, C. BOULAY, A. DESCHAMPS, C.AUBERT.

Excusés : E.GROSDIDIER (procuration à E.COLLIN).

Absents : S.DIEUDONNE.

Secrétaire de séance P.ANTOINE.

**Vote des taux d’imposition des taxes directes locales-Exercice 2021.**

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d’habitation sur les résidences principales : plus aucun foyer ne paiera cette taxe.

Pour compenser le manque de recettes, la taxe foncière départementale sur le bâti est attribuée aux communes.

La conséquence s’affiche sur l’imprimé d’imposition sous la forme d’une augmentation importante de la taxe d’imposition communale.

Or, en réalité, le contribuable ne paiera plus cette taxe au titre du département, mais à celui de la commune.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la commune est de 35,26 % (soit le taux communal de 2020 : 9,61 % + le taux départemental de 2020 :25,65 %).

Il est proposé suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de la TFPB : 35,26 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l’article 1639 A du Code général des impôts,

Vu l’article 16 de la loi de finances pour 2020 portant suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales,

Décide de ne pas augmenter les taux d’imposition en 2021 et donc de les porter à :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,26 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,20 %

Pour l’année 2021, la commune enregistre une baisse des dotations de l’état de 25 000 €.

**Budget Commune 2021.**

Le Budget Primitif 2021 a été approuvé à l’unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 750 850,59 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 268 861,00 €

**Budget Forêt 2021**

Le Budget Primitif 2021 a été approuvé à l’unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 87 293,13 €

Investissement dépenses et recettes équilibrées à : 42 095,07 €

**Budget 2021 Eau et Assainissement.**

Le Budget Eau et Assainissement pour l’exercice 2021 a été approuvé à l’unanimité.

Fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à : 91 455,00 €

**SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT :Réunion de l’Assemblée générale sur la répartition du capital social.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat.

**Informations**

**Cérémonie du 8 mai :**

Compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie se déroulera sans public.

**Vosges Classic Rallye.**

L’association Oscar Racing organise la 11ème randonnée historique pour véhicules d’époque.

Les véhicules traverseront la commune le 21 août prochain entre 09h15 et 11h55 par :

Venant de la D60, route de la Carrière, D 60, sur la Côte.

=========================================================================================

Vu pour être affiché le 28 avril 2021, conformément aux prescriptions de l’article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 28 avril 2021

Le Maire,

============================================================================================